



**Autrement
Solidaires LCL**

Mise à jour avril 2026

Comprendre la RTTS d'un temps partiel

Certains salariés à temps partiel ne comprennent pas que leur temps de travail génère des RTTS différentes bien qu'ils aient un pourcentage de temps partiel identique à d'autres salariés. Pour vous l'expliquer, nous prendrons pour exemple un temps de travail à 80%. **Chez LCL, le pourcentage de temps partiel est fixe (80%, 90%). Cependant, votre amplitude horaire n'est pas la même tous les jours et ne coïncide pas toujours avec les horaires agence. Pour vérifier votre amplitude horaire, regardez l'avenant à votre contrat de travail signé lors de votre passage à temps partiel.**

Par exemple, vous êtes en contrat temps partiel à 80% et vous travaillez un jour de moins par semaine : vous n'arrivez pas à 80 %, mais à 77 % de temps de travail. Dans ce cas, LCL ajuste votre temps de travail hebdomadaire et votre nombre de RTT S afin que votre temps de travail corresponde réellement à 80 % sur l'année.

En procédant ainsi, LCL fait correspondre votre cycle horaire dédié (noté sur votre avenant) au cycle horaire de l'agence. Si, par la suite, vous êtes nommé(e) dans un autre endroit, vous gardez les caractéristiques de votre propre cycle horaire.

Ainsi, toujours dans l'exemple de temps partiels à 80%, 3 salariées d'une même agence, ne travaillant pas le mercredi peuvent se retrouver dans la même agence avec des amplitudes horaires différentes :

- **pour Mme X : une amplitude de 8H15 les mardi, jeudi et vendredi et 4H30 le samedi et une reprise de RTT sur l'année**
- **pour Mme T : une amplitude de 8H20 les mardi, jeudi et vendredi et 4H30 le samedi et un rajout de RTT sur l'année.**
- **pour Mr G : une amplitude de 8H19 les mardi, jeudi et vendredi et 4H30 le samedi et une reprise de RTT sur l'année.**

Dans ces cas précis, les 3 salariées ont des compteurs RTTS différents (s'expliquant par la combinaison entre l'amplitude horaire de chacune et l'ajustement de RTT pour arriver à 80 % de temps de travail) :

Mme X a un compteur RTTS de 4,96 jours.

Mme T a un compteur RTTS de 6,62 jours.

Mr G a un compteur RTTS de 6,4 jours.

Le système mis en place est donc complexe et vous pouvez donc vous retrouver avec un ou une collègue qui a un temps partiel identique mais qui n'a pas le même nombre de RTTS. Il y a plus de 1000 cycles horaires existants sur l'ensemble de LCL entre les temps pleins et temps partiels (dixit la Direction).



Parce que la solidarité n'est plus une option

